



## REGLEMENT CROSS DE LA MADONE 2019



### 1 PARCOURS

Course nature, organisée par Vallée de l'Ouche oRientation, **chronométrée pour 3 parcours**, un mesurant **14 km** avec 350m de dénivelé + environ, un mesurant **8 Km** avec 180 m de dénivelé + puis un de **3,5 Km** avec 80 m de dénivelé +.

Les parcours seront fléchés à l'aide de panneaux directionnels, de rubalises et complétés par un fléchage au sol.

### 2 DATE : 10 novembre 2019

**HORAIRE :** ACCUEIL : à partir de 8h30, salle communale de Velars-Sur-Ouche

**DEPART :** ils sont fixés :  
-à **10h pour le 3,5 Km.**  
-à **10h05 pour le 14 km marche nordique**  
-à **10h30 pour le 14 Km.**  
-à **10h45 pour le 8 Km.**

### 3 ARRIVEE : à proximité du départ

**4 POSTES DE RAVITAILLEMENT :** 1 seul ravito sur le 14 Km ainsi qu'à l'arrivée (solide et liquide).

**Attention : pas de gobelet aux ravitos, chaque participant doit prendre le sien !**

**5 AUTONOMIE :** les concurrents sont considérés en totale autonomie entre chaque ravitaillement.

**6 SECOURS :** des secouristes sont présents sur la manifestation. Il est par ailleurs obligatoire de porter assistance à tout participant blessé. **Téléphone en cas d'urgence : 06.08.48.33.86**

**7 PARTICIPATION :** en raison du parcours, la course n'est pas autorisée aux handisports.

Course nature ouverte à partir de la catégorie junior, c'est-à-dire né en 2002 et avant pour le 14 km et à partir de la catégorie cadet, c'est à dire né en 2004 et avant pour le 8 km. Autorisation parentale nécessaire pour les mineurs.

**8 CERTIFICAT MEDICAL :** Les non licenciés à la FFA doivent fournir obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied, notamment en compétition. (Datant de moins d'un an le jour de la course) et les licenciés FFA, leur licence de l'année à jour.

**9 DOSSARDS :** le dossard doit être porté sur la poitrine, fixé par des épingles et visible dans son intégralité.

**10 RESULTATS :** ils seront disponibles le jour même sur [www.dansoft.fr](http://www.dansoft.fr) ou sur [www.valleedeloucheorientation.fr](http://www.valleedeloucheorientation.fr)

**11 RECOMPENSES :** Sur l'aire d'arrivée ou en salle si mauvais temps.

**CHAQUE PARTICIPANT RECEVRA UN SOUVENIR DE LA COURSE**

**13 RESPONSABILITE :** Les organisateurs du 26ème CROSS DE LA MADONE déclinent toute responsabilité en cas de vols ou de détériorations qui pourraient se produire lors de cette manifestation sportive.

**14 PROPETE :** les concurrents sont priés de ne pas abandonner leurs déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours.

**15 ACCEPTATION :** Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et l'acceptation de celui-ci.

**Aucun dossard ne sera envoyé et tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

**16 ENGAGEMENT :** Sur internet : [www.le-sportif.com](http://www.le-sportif.com)

**Par courrier** sur bulletin d'inscription accompagné de la somme de **13€ par coureur pour le 14 Km, 11€ pour le 8 Km, et 4€ pour le 3,5 Km**

CHEQUE A LIBELLE A L'ORDRE DE « VOR » ou « Vallée de l'Ouche oRientation »

Aucun remboursement ne sera effectué une fois inscrit !

**A renvoyer avant le 7 novembre 2019 à La Madone chez Jean-David LALEVEE**

**25 allée de la Cude 21370 Velars-Sur-Ouche**

**17 RETRAIT DES DOSSARDS** : le samedi 9 novembre de 17h à 20h et le dimanche 10 novembre à partir de 8h30, salle des fêtes de Velars-Sur-Ouche. Inscription possible le jour de la course (+ 3 euros)

#### **18 ASSURANCES**

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe à chaque non licencié d'être assuré personnellement

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAIF

#### **19 DROIT A L'IMAGE**

Tout concurrent autorise expressément les organisateurs du « Cross de la Madone » ainsi que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître et ce pour une durée illimitée.

#### **20 DISPOSITIONS DIVERSES**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Le dossard devra être entièrement lisible durant la course.

En cas d'abandon obligation de rendre son dossard afin d'éviter les recherches inutiles.

Les vélos et engins motorisés sont interdits sur le parcours, hors ceux de l'organisation.

Interdiction de jeter au sol papiers, bouteilles vides, barres énergétiques, etc.

#### **21 ARRET DE LA COURSE**

Par souci de sécurité la course sera arrêtée à 14h00

**INFORMATIONS** : 06.08.48.33.86 – [vor@orange.fr](mailto:vor@orange.fr) ou [www.valleedeloucheorientation.fr](http://www.valleedeloucheorientation.fr)